

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23/10/2014 – Convocation du 15 octobre 2014

Compte rendu affiché le 31 octobre 2014

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Gisèle COIN

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Maria DA SILVA PIRES, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Alain MARTIN-RABAUD, Bernard SABATIER, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Hélène SORREL-DUNAND par Claire LEBAHAR, Michel MATHEY par Marine MATHEY, Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE, Claire POINT par Guillemette DEBORDE, Vincent VIVO par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	29

Objet : Convention de partenariat avec Prosport69 – Activité Natation

La Commune de Neuville-sur-Saône organise des séances de natation pour les élèves des écoles publiques de la commune. Cette activité est coordonnée au niveau intercommunal avec neuf autres communes à la piscine de la base aérienne du Mont Verdun.

Pour l'année scolaire 2014/2015, il est proposé de poursuivre le partenariat engagé depuis septembre 2013 avec l'association Prosport69-Employeurs Solidaires.

L'association met à disposition de la commune le personnel qualifié nécessaire à l'encadrement des séances scolaires de natation et facture à la commune le coût du personnel au prorata du nombre d'heures effectuées.

Le coût du service est de 30 € toutes charges comprises pour une heure de travail d'un maître-nageur ainsi qu'une adhésion annuelle à l'association de 150 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **APPROUVE le partenariat avec l'association Prosport69 pour l'organisation de cours de natation pour les élèves des écoles publiques,**
- **DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget,**
- **AUTORISE Madame le Maire à effectuer toute opération relative à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 octobre 2014
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 24/10/2014
- Publication ou affichage le 24/10/2014

Valérie GLATARD, Maire.



Valérie Glatard

